



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 28 mars 2019

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les pratiques culturelles en viticulture  
en 2019 (Pk Viti 2019)**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête *	Enquête sur les pratiques culturelles en viticulture en 2019 (Pk Viti 2019)
-------------------------	---

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	L'enquête Pk Viti 2019 concerne toutes les exploitations ayant des surfaces en vigne pour l'élaboration de vin. Ne sont pas concernées les exploitations avec des surfaces en raisin de table.
Champ géographique	Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine. L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production viticole. Le champ géographique est déterminé par vignoble ou regroupement de vignobles. Les bassins viticoles déjà interrogés sur les pratiques de 2016 seront à nouveau enquêtés. L'extension à un nouveau bassin est à l'étude.

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Pratiques culturelles en viticulture en 2019
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	Les enquêtes sur les pratiques culturelles ont pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux (notamment l'IFT) contribuant à mesurer l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture.

Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques : données générales sur l'exploitation : orientation, engagement dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou en lien avec l'agro-écologie ; reconstitution de l'itinéraire technique suivi sur la parcelle enquêtée : analyse de terre, disposition de la parcelle (cours d'eau, bande enherbée), engagement à respecter un cahier des charges particulier, caractéristiques de la parcelle (densité de plantation, gestion de l'enherbement, etc..), fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques, irrigation, gestion du dépérissement des ceps et pratiques hivernales ; usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et protection de l'utilisateur, pratiques visant à réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques, utilisation de la robotique ou d'outils d'aide à la décision.</p>
Historique	<p>Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs constituent un outil majeur de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. Jusqu'en 2006, ces enquêtes n'étaient conduites, à un rythme quinquennal, que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois. Lancé à la fin des années 2000, le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles portant sur l'ensemble des cultures (grandes cultures, viticulture, fruits et légumes). Dans ce cadre, les enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture sont étendues aux secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières, avec une alternance d'enquêtes complètes sur l'ensemble des pratiques culturales et d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires. L'enquête sur les pratiques culturales en viticulture fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes viticoles de 2006 et de 2013 et phytosanitaires de 2011 et 2016.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>La précédente enquête, dont le questionnement était centré sur les traitements phytosanitaires en viticulture, s'est déroulée de mars à fin juin 2017. A l'issue de la collecte, environ 7 200 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficultés majeures sur le terrain. Seules 9 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête, soit suite à un refus de répondre. De premiers résultats nationaux ont été publiés dans l'ouvrage de synthèse Graphagri 2018 diffusé en décembre 2018 par le SSP. Un dossier national portant sur le nombre de traitements et l'IFT (indicateur de fréquence de traitement), avec une déclinaison par bassin viticole, a été publié en février 2019. Ce dossier sera suivi par un Primeur Agreste et un Chiffres et Données présentant les principaux résultats de l'enquête. Des publications régionales seront également réalisées.</p>

Concertation	Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, des instituts de recherche et des organisations professionnelles agricoles a été constitué pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données.
Origine de la demande	Cette enquête permet de répondre aux besoins de suivi du plan Ecophyto piloté par la Direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture et d'alimenter le débat public s'agissant des pratiques culturales et traitements phytopharmaceutiques en viticulture. Elle permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides et apporte des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ». Enfin, elle fournit de nombreuses données mobilisables par les chercheurs travaillant sur ces domaines.
Place dans un dispositif statistique	Il n'existe pas d'autres sources disponibles actuellement sur l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture, qui couvre l'ensemble du territoire concerné par cette enquête. Cette enquête fait partie des enquêtes « Pratiques culturales » du SSP, qui suivent l'évolution des pratiques des agriculteurs dans les quatre filières suivantes : Grandes cultures et prairies, Viticulture, Arboriculture et Production de légumes. Chaque filière est enquêtée tous les 4 à 5 ans.
Extensions géographiques	A l'étude.
Utilisateurs	Les utilisateurs finaux des données collectées sont : - les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, - les instituts de recherche (Inra, IRSTEA, autre) - instituts techniques (Institut Français du Vin, autre..). Les données relatives à l'utilisation des pesticides sont par ailleurs transmises à Eurostat.

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte aura lieu de janvier à avril 2020 et portera sur la campagne 2018-2019.
Mode de collecte	L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système Capi).

Comitologie	En plus du comité des utilisateurs réuni une fois en amont de l'enquête, des comités de projets sont réunis très régulièrement tout au long de la préparation de l'enquête pour faire des points d'avancement et valider les différentes étapes. Enfin, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit annuellement pour valider le calendrier des enquêtes Pratiques culturelles et faire évoluer si besoin le dispositif.
Contraintes pour l'enquêté	L'enregistrement des pratiques culturelles est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.
Coût de l'enquête	Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la préparation de l'outil de collecte (1 ETP niveau A, 1 ETP niveau B), des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 11 ETP durant la phase de collecte). Moyens financiers : budget d'environ 800 000 € prévu avec un cofinancement par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et le ministère en charge de l'agriculture dont environ 500 000 € pour la collecte.
Organisme collecteur	La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'agriculture et de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture.
Plan de sondage	Les unités enquêtées seront issues du casier viticole informatisé (CVI) de l'année 2018. Ce fichier administratif tenu par les services des douanes rassemble toutes les parcelles plantées en vigne. Contrairement aux enquêtes précédentes (2013 et 2016) qui s'appuyaient sur un panel constitué en 2010, un nouvel échantillon sera tiré pour l'enquête de 2019.
Taille de l'échantillon	9000

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	Enquête cofinancée avec l'Agence française pour la biodiversité.
Date prévisionnelle de la première publication	T2 2021 pour la première publication : dossier présentant les principaux résultats.